



[La guerre des brevets

« Ce n'est pas parce que le CRC a un projet collectif d'exondation que ça autorise les gens à faire ce qu'ils veulent. » À l'écocotation d'une automatisation généralisée des cordes d'élevage du bassin de Thau, Florent Tarbouriech, le patron de Medithau, se raidit. « Nous avons déposé un brevet d'exondation automatisée dès 2008, rappelle-t-il. Fréquences et répétitions des manœuvres, mécanismes, notre évolution stratégique est allée de pair avec ces avancées technologiques pour créer le marché et installer une huître méditerranéenne haut de gamme en France et à l'étranger. »

S'il rappelle les brevets déposés et l'obligation de verser des royalties, c'est surtout parce qu'il souhaite « alimenter un système d'organisation des marchés qui soit collectif et durable », précise-t-il.

Après des années de recherche et d'investissements importants, hors de question de laisser libre cours aux dérives. « Abandonner cette technologie à n'importe qui, n'importe comment, fait courir le risque d'une concurrence médiocre qui casserait le marché et abîmerait l'image : non. Le but est de chercher la valeur ajoutée par la qualité et d'assurer la pérennité des entreprises par des signes officiels partagés. »